



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/63
4 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES
PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LE SECHERESSE ET/OU
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Dixième session,
New York, 6-17 janvier 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

DESIGNATION D'UN SECRETARIAT PERMANENT ET
DISPOSITIONS RELATIVES A SON FONCTIONNEMENT :
LIEU D'IMPLANTATION

Note du Secrétariat

Compilation des renseignements communiqués par les pays candidats

1. Dans sa décision 9/2, adoptée à sa neuvième session, le CIND a noté avec gratitude les propositions faites par les Gouvernements allemand, canadien et espagnol, d'accueillir le secrétariat permanent à Bonn, Montréal et Murcie, respectivement (documents A/AC.241/54/Add.1, Add.2 et Add.3). Il a également demandé à son président d'établir un groupe de contact, aux travaux duquel participeront, comme il conviendra, les Gouvernements allemand, canadien et espagnol, afin de préciser, au besoin, ces propositions, et d'étudier les modalités qui permettraient à la Conférence des Parties de se prononcer à ce sujet à sa première session. Il a en outre demandé au secrétariat, agissant en consultation avec les trois gouvernements concernés, de lui présenter, pour qu'il l'examine à sa dixième session, un document comparant les principaux éléments de ces trois offres. Il a décidé d'examiner plus avant cette question en séance plénière, à sa dixième session, sur la base des délibérations du Groupe de contact établi conformément au paragraphe 1 de ladite décision et du document demandé au paragraphe 2.

2. Le 4 octobre 1996, le secrétariat a tenu une réunion à Genève avec les représentants des trois gouvernements, afin de les consulter sur la structure et le contenu du présent document. A cette réunion, le secrétariat leur a présenté un avant-projet du présent document pour examen. Il a été convenu qu'un résumé des trois propositions serait présenté dans un tableau comparatif établi par le secrétariat. Après avoir reçu des renseignements et des précisions des trois gouvernements, le Secrétariat a révisé le document en conséquence.

3. On trouvera à l'Annexe I de la présente note le tableau comparatif des principaux éléments des trois propositions. La structure du tableau suit de près les critères figurant à l'Annexe A du document A/AC.241/54.

ANNEXE I

Tableau comparatif des principaux éléments des propositions de l'Allemagne, du Canada et de l'Espagne, d'accueillir le secrétariat permanent à Bonn, Montréal et Murcie, respectivement

(Conformément aux critères figurant à l'Annexe A du document A/AC.241/54)

A. CADRE JURIDIQUE

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
1 a). Privilèges et immunités accordés au secrétariat	Semblables à ceux qui sont accordés aux organisations internationales installées à Montréal ^{1/} (notamment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'OACI, le Protocole de Montréal et son Fonds multilatéral)	Les mêmes que ceux qui sont accordés au secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et au Programme des Volontaires des Nations Unies, tous deux ayant maintenant leur siège à Bonn	Semblables à ceux qui sont accordés aux missions diplomatiques et aux organisations internationales sises en Espagne (notamment l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil oléicole international et l'Office des brevets de l'Union européenne)
1 b). Privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires	Les mêmes que ceux qui sont accordés aux fonctionnaires du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organismes des Nations Unies ^{1/} ; tous les fonctionnaires, quelle que soit leur nationalité, sont exonérés d'impôt sur les traitements, indemnités et prestations versés par le secrétariat	Les mêmes que ceux qui sont accordés aux fonctionnaires du Secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et du Programme des Volontaires des Nations Unies; tous les fonctionnaires, quelle que soit leur nationalité, sont exonérés d'impôts sur les traitements, indemnités et prestations versés par le secrétariat	Semblables à ceux qui sont accordés aux fonctionnaires non espagnols des organisations internationales susmentionnées

^{1/} Voir détails à l'Appendice C de la proposition du Canada.

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
1) c). Privilèges et immunités accordés aux participants aux réunions et aux experts	L'entrée dans le pays des représentants et des experts participant à des réunions n'est soumise à aucune restriction; visas aux membres de la presse et aux observateurs, si nécessaire. Facilitation de l'entrée, de la sortie et du séjour des représentants et des experts <u>2/</u>	Aucune restriction à l'entrée dans le pays; facilitation des visas : droit d'entrer en Allemagne, d'en sortir, d'y circuler et d'y séjourner librement; visas, autorisations d'entrée ou permis, le cas échéant, accordés à titre gracieux et aussi rapidement que possible <u>3/</u>	Facilitation de l'entrée, de la sortie et du séjour des représentants des Parties et des experts; voir pages 7 et 9 de la proposition de l'Espagne; les observateurs et les membres des médias se verraient accorder les mêmes facilités
2. Règles applicables à l'emploi des personnes à la charge des fonctionnaires	Autorisation de travail au Canada pour les conjoints et les enfants vivant au domicile du fonctionnaire (selon la définition figurant à l'appendice C de la proposition du Canada); assistance aux conjoints des fonctionnaires de rang supérieur pour la recherche d'un emploi	Accès au marché du travail, sans permis de travail, pour les conjoints et les enfants vivant au domicile du fonctionnaire et assistance pour la recherche d'un emploi	Accès au marché du travail pour les conjoints des hauts fonctionnaires et autres administrateurs du secrétariat définis à la page 8 de la proposition de l'Espagne; appui institutionnel actif aux personnes à la charge des fonctionnaires pour la recherche d'un emploi
3. Nature de l'accord de siège	Conçu sur le modèle des accords conclus avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège au Canada, notamment le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Université des Nations Unies	L'accord conclu avec l'ONU pour le Programme des Volontaires des Nations Unies serait appliqué au secrétariat	Accord de siège semblable à celui qui a été conclu avec les autres organisations internationales établies en Espagne

2/ Visas accordés à titre gracieux et aussi rapidement que possible; privilèges et immunités semblables à ceux qui sont accordés aux participants aux réunions du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de l'OACI et de l'Université des Nations Unies; les experts se verraient accorder les privilèges et immunités prévus à l'article 6 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Pour plus de détails, voir l'Appendice C de la proposition du Canada.

3/ Des dispositions seraient également prises pour faire en sorte que les visas, autorisations d'entrée ou permis requis par les personnes entrant en Allemagne pour des raisons officielles liées à la Convention, soient délivrés au point d'entrée en République fédérale d'Allemagne aux personnes qui n'ont pas pu les obtenir dans un autre pays avant leur arrivée. Toutes les personnes invitées à participer aux activités officielles liées à la Convention jouiraient de l'immunité de juridiction pour les actes accomplis par eux en leur qualité officielle (y compris leurs paroles et écrits). Ils continueraient de jouir de cette immunité à la fin de leurs activités officielles. Tous leurs documents et archives seraient inviolables. Les experts effectuant des missions pour le compte du secrétariat de la Convention se verraient accorder les privilèges et immunités nécessaires à l'exercice indépendant de leurs fonctions (voir Articles VI et VII de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies).

B. CARACTERISTIQUES DU SITE ET QUESTIONS FINANCIERES CONNEXES

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
4 a). Caractéristiques du site : bureaux	Fourniture de locaux temporaires au secrétariat, à titre gracieux; assistance dans les négociations relatives au choix de locaux permanents dans un bâtiment de prestige au coeur de la ville. Cette offre est analogue à celle qui a été faite au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Mise à disposition pour une période illimitée de locaux d'une superficie à déterminer; cette offre est analogue à celle qui a été faite au secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et il s'agit du même bâtiment	Mise à disposition de 1 100 mètres carrés de bureaux, agencés et en fonction des besoins du secrétariat, dans un bâtiment neuf doté d'équipements modernes respectueux de l'environnement et de dix aires de stationnement; le secrétariat pourrait être logé à titre provisoire à la "Casa de las Aguas", qui se trouve en-dehors de la ville et dont la surface utile est suffisante
4 b). Caractéristiques du site : installations de conférence	Salles de réunion pour les besoins courants du secrétariat; accès libre aux installations de la Société du Centre de conférences internationales de Montréal (MICCC) disposant de salles de conférence de diverses dimensions et, pour un coût symbolique, aux nouvelles installations ultramodernes de l'OACI, d'une capacité de 1 400 personnes; accès aux installations modernes du Palais des congrès de Montréal, pouvant accueillir jusqu'à 12 000 participants	Salles de réunion pour les besoins courants du secrétariat; accès à des installations de conférence modernes, y compris le nouveau centre pouvant accueillir des milliers de participants; utilisation de la Maison des hôtes du Gouvernement allemand pour les manifestations spéciales (voir point 10 a))	Salles de réunion pour les besoins courants du secrétariat; accès à un palais des congrès moderne d'une capacité de 1 800 personnes
4 c). Caractéristiques du site : services généraux disponibles	Tous les services sont directement disponibles	Tous les services sont directement disponibles	Tous les services sont directement disponibles
5 a). Propriété du site	Propriétaire du bâtiment choisi	Gouvernement allemand	Gouvernement espagnol et Gouvernement autonome de la région de Murcie

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
5 b). Conditions régissant la mise à disposition des bureaux	Loyer gratuit pour une période initiale pouvant aller jusqu'à cinq ans, selon le bâtiment choisi; possibilité de revoir ces dispositions après la période initiale de cinq ans; contribution de 700 000 dollars canadiens (500 000 dollars des Etats-Unis) pour cinq ans	Loyer gratuit pour une période illimitée	Loyer gratuit
6 a). Prise en charge des grands travaux d'entretien et de réparation des locaux	Propriétaire du bâtiment choisi	Gouvernement allemand	Gouvernement espagnol et Gouvernement autonome de la région de Murcie
6 b). Prise en charge des travaux d'entretien et de réparation courants, des services publics et des dépenses de fonctionnement	Propriétaire du bâtiment pendant la période de loyer gratuit (voir p. 5 et 6 de la proposition du Canada et les sections 5 à 8 du document détaillant l'offre de Montréal et distribué aux délégations à la neuvième session du CIND)	Secrétariat	Secrétariat
6 c). Prise en charge des coûts d'installation dans les locaux	Organisme public (MICCC)	Gouvernement allemand	Gouvernement espagnol et Gouvernement autonome de la région de Murcie
7. Prise en charge du mobilier et du matériel de bureau	Les contributions du Canada, de la province du Québec et de la ville de Montréal permettraient de couvrir la totalité de ces dépenses (voir rubrique 10 a) plus loin)	Gouvernement allemand, y compris pour les installations communication et le matériel informatique	Gouvernement espagnol et Gouvernement autonome de la région de Murcie, y compris pour les systèmes informatiques et les installations de communication
8. Durée de validité des contrats relatifs à l'occupation des locaux	Bail de cinq ou dix ans reconductible	Indéfinie	Indéfinie

C. SERVICES ET CONDITIONS SUR PLACE

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
9 a). Représentations diplomatiques dans la ville d'accueil	Représentation importante : 85 consulats et représentations de 65 pays auprès de l'OACI à Montréal; plus de 120 missions diplomatiques à Ottawa (à deux heures de train ou de voiture, 175 km); à une heure d'avion des missions permanentes auprès de l'ONU à New York	Représentation importante, même après le transfert de certains services du Gouvernement allemand à Berlin (à une heure de vol). Bruxelles, qui abrite le siège de l'Union européenne, des missions diplomatiques de nombreux pays et des représentations d'organisations de toutes sortes, n'est qu'à deux heures de train ou de voiture	Représentations diplomatiques de plus de 90 pays à Madrid, qui se trouve à moins d'une heure de vol de Murcie, les deux villes sont également très bien reliées par route et par voie ferrée
9 b). Présence d'organisations internationales et d'autres organisations dans la ville d'accueil	Présence d'une cinquantaine d'organisations internationales et d'ONG, notamment l'OACI, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la North American Commission for Environmental Cooperation, ainsi que des organisations de recherche et des organismes privés compétents	Présence d'organisations internationales, notamment le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques, ainsi que d'organisations de recherche et d'organismes privés compétents; voir pages 6 et 7 de la proposition de l'Allemagne	Présence de programmes internationaux pertinents, d'organisations de recherche et d'organismes privés spécialisés dans la lutte contre la désertification. L'Office des brevets de l'Union européenne n'est qu'à 60 km de Murcie, à Alicante <u>4/</u> et <u>5/</u>

4/ Voir p. 5 de la proposition de l'Espagne et le document "Murcia, in the Midst of a Struggle Against Desertification and Drought", distribué aux délégations lors de la neuvième session du CIND.

5/ Les autres programmes sont les suivants :

- a) Projet MEDALUS de l'Union européenne et station expérimentale du Conseil supérieur de la recherche scientifique d'Almería, qui travaille également sur la protection des espèces dans le Sahara;
- b) Centre thématique sur les sols de l'Union européenne, dont le siège est à Valence;
- c) Projet EFEDA de l'Union européenne sur les éléments atmosphériques de la désertification;
- d) Projet LUCDEME, mis au point par le Centre pour la gestion de la conservation de la nature et de l'environnement de Murcie.

Critères	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
9 c). Equipements de transport et de voyages internationaux	Bonnes liaisons internationales à partir des aéroports de Montréal (Dorval : 15 minutes du centre-ville et Mirabel : 45 minutes du centre-ville), desservis par plus de 60 compagnies aériennes	Bonnes liaisons internationales; voir page 6 de la proposition de l'Allemagne	Bonnes liaisons aériennes nationales et internationales par l'aéroport San Javier y Altet d'Alicante, à 60 km de Murcie
9 d). Moyens de transport locaux	Réseau de transport local d'excellente qualité et peu coûteux (bus/métro/train)	Excellent réseau de transport local	Excellent réseau de transport local dans une ville de taille moyenne sans grande agglomération urbaine
9 e). Disponibilité de personnel qualifié susceptible d'être employé par le secrétariat	Vaste réservoir de travailleurs multilingues; assistance au secrétariat pour trouver localement le personnel dont il a besoin	Personnel qualifié disponible; assistance au secrétariat pour trouver localement le personnel dont il a besoin	Disponibilité d'un personnel qualifié dans les régions touchées par la désertification, où se trouvent d'importants centres de technologie et de recherche dans les domaines de l'environnement et de la désertification
9 f). Accès des fonctionnaires aux services de santé	Accès gratuit à des services de grande qualité pour le personnel du secrétariat	Existence de services de grande qualité	Existence de services de grande qualité
9 g). Disponibilité de logements appropriés	Logements de grande qualité et d'un coût abordable disponibles dans le centre-ville	Logements disponibles, à des loyers raisonnables	Logements de qualité, bon marché <u>6/</u> ; logement approprié mis à la disposition du Secrétaire exécutif

6/ Zone touristique possédant 250 km de littoral, 89 hôtels, 123 auberges et 2 167 appartements. En 1995, ces installations ont accueilli 439 999 voyageurs et la région dans son ensemble reçoit près de 2 millions de visiteurs par an.

Critères	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
9 h). Existence d'établissements scolaires de tous niveaux	Excellents établissements scolaires de tous niveaux dispensant un enseignement en anglais et en français; mêmes conditions pour les fonctionnaires que pour les résidents du Québec; enseignement primaire et secondaire gratuit et existence d'écoles privées dans d'autres langues; frais de scolarité peu élevés dans les universités	Excellents établissements scolaires de tous niveaux; les fonctionnaires ne paient pas de frais de scolarité dans les écoles et universités publiques allemandes; existence de plusieurs établissements étrangers et bilingues	Outre les établissements d'enseignement en espagnol, il existe des écoles françaises et anglaises à Murcie et à Alicante; l'Université de Murcie compte plus de 30 000 étudiants dans différentes facultés
9 i). Services de transferts de fonds par le secrétariat et son personnel	Aucune restriction	Aucune restriction	Aucune restriction

D. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Critères	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
10 a). Autres contributions du gouvernement hôte (en sus des contributions mentionnées plus haut)	Subventions au secrétariat d'un montant total de 5 530 000 dollars canadiens (3 950 000 dollars des Etats-Unis) sur une période de cinq ans, de la part du Gouvernement canadien, de la ville de Montréal et de la province du Québec; prestation de services d'une valeur de 1 050 000 dollars canadiens (750 000 dollars des Etats-Unis) pour une période de cinq ans sous la forme de services professionnels de deux personnes qui	Contribution annuelle de 1 million de marks (660 000 dollars des Etats-Unis) pour les manifestations liées à la Convention; contribution volontaire annuelle de 1 million de marks (660 000 dollars des Etats-Unis) au secrétariat en sus des engagements de l'Allemagne en tant que Partie à la Convention, dans les deux cas pour une période illimitée	L'Espagne verse tous les ans plus de 1 million de dollars pour des projets relatifs à la désertification exécutés par le secrétariat

Critères	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
	<p>effectueraient des travaux d'appui dans les domaines de la gestion et de l'administration; prestation de services d'une valeur de 70 000 dollars canadiens (50 000 dollars des Etats-Unis) par la MICCC pour aider à organiser des réunions internationales à Montréal</p>		
<p>10 b). Concours apporté par le gouvernement hôte au processus relatif au CIND</p>	<p>Appui important au processus relatif au CIND et, de manière plus générale, à la lutte contre la désertification; voir appendices A et B de la proposition du Canada</p>	<p>Appui important au processus relatif au CIND et, de manière plus générale, à la lutte contre la désertification; voir page 4 de la proposition de l'Allemagne</p>	<p>Appui important au processus relatif au CIND et, de manière plus générale, à la lutte contre la désertification, d'autant plus que l'Espagne, qui se trouve dans la région méditerranéenne et se préoccupe depuis longtemps de la lutte contre la désertification et notamment des problèmes de migrations, tant comme pays touché que comme bailleur de fonds; voir pages 1 à 3 de la proposition de l'Espagne et page 21 du document "Murcia, in the Midst of a Struggle Against Desertification and Drought"</p>

Critère	Canada/Montréal	Allemagne/Bonn	Espagne/Murcie
11 a). Aide à la réinstallation du secrétariat (en sus de ce qui est prévu à la rubrique 6 c) plus haut) ainsi qu'au transfert et à l'installation du personnel	Facilitation de l'installation du secrétariat et de l'accès des fonctionnaires non canadiens aux services essentiels	Le Gouvernement allemand finance la réinstallation du secrétariat, le transfert du personnel à Bonn, les indemnités d'installation et les cours d'allemand; un appui est également apporté sous la forme d'une assistance pratique au moyen d'une "permanence téléphonique ONU"	Le Gouvernement espagnol et le Gouvernement autonome de la région de Murcie contribuent aux dépenses de réinstallation du secrétariat
11 b). Situation en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et le coût de la vie	Très favorable par rapport aux grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord, y compris les autres villes candidates, sur la base de l'indice du coût de la vie de l'ONU <u>7/</u> , selon la proposition du Canada	Favorable par rapport aux grandes villes d'Europe	Favorable par rapport aux grandes villes d'Europe
11 c). Qualité de la vie et conditions de vie	Très favorables <u>8/</u>	Très favorables; voir pages 5 et 6 de la proposition de l'Allemagne	Très favorables <u>9/</u>

7/ Indices du coût de la vie établis par l'ONU aux fins du calcul des indemnités de poste au 1er mars 1996 : Montréal = 113. Pour plus de détails, voir p. 13 de la proposition du Canada.

8/ Dans le Rapport sur le développement humain, 1996 du PNUD, le Canada occupe la première place. (L'indicateur de développement humain sert à mesurer les performances d'un pays pour ce qui est de l'espérance de vie, du niveau d'instruction et du revenu réel ajusté.)

9/ Les conditions climatiques, qui sont d'importants facteurs pour la qualité de la vie, sont les suivantes : température moyenne annuelle: 17,9 °C, température maximale moyenne : 24,1 °C, température minimale moyenne : 11,6 °C; nombre de jours d'ensoleillement dans l'année : 103; nombre d'heures d'ensoleillement dans l'année : 2 991. Les renseignements concernant le tourisme donnés à la rubrique 9 g) sont également pertinents.
